



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**Attribution de la
marque Valeurs
Parc à quatre
prestataires**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. E. DUBARRY, maire d'Issendolus
Mme M. FERMU, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
M. C. GARRIGUES, maire du Bastit
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinac-Lentour
M. O. JENRIES, représentant de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
M. D. BOUYSSOU, représentant de la Commune de Reilhac
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M. GARDOU, représentante de la Commune de Sénaillac-Lauzès
M. R. PUIG, représentant de la Commune de Sonac

**DATE DE LA
CONVOCATION**

26 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

26 septembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 42

Votants : 61

Voix : 143

M. C. PONS, maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. F. DECREMPS
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. C. GARRIGUES
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. J. MAZIERO
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots, donne pouvoir à M. J.P. BERNARD
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. D. BOUYSSOU
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à M. M. ORTALO
M. G. RAYMOND, secrétaire général de la Préfecture
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
M. J.F. PONCELET, maire de Calès
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers, représentée par M. O. JENRIES
M. J. VIELCAZAL, Chambre d'Agriculture du Lot

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, chargé de mission ressources, observation et évaluation

La Présidente informe les membres du Comité syndical que le Parc a reçu et audité quatre candidatures.

- **Hébergements touristiques**

Didier et Véronique PACAUD – Domaine de Galoubet – Cœur-de-Causse (Beaumat)
Gîte et chambre d'hôtes avec une capacité de 8 pers.

Le domaine s'étend sur 4 hectares de terrain arboré. Il est composé de trois bâtiments : la maison principale, une ancienne grangette et une grande grange. Les travaux de restauration réalisés par les propriétaires lui redonnent son aspect original.

Points forts : rénovation thermique du bâtiment, partenariat avec la pélerine pour les randonneurs, accueil personnalisé avec un apéritif type auberge espagnole pour faire le lien entre les hôtes, produits locaux et de terroir, test des balades avant de les conseiller.

- **Produits agricoles – Elevage Herbivore**

Sandrine RIVIERE, Mélinda BASTIEN et Alain PEYRONNENC – GAEC du Pech Biliée - Couzou

L'activité principale du GAEC est l'élevage ovin en race pure Causses du Lot, à la fois pour la sélection et la production d'agneaux fermiers du Quercy. L'entreprise souhaite valoriser également ses agneaux (hors AOP) par la vente directe et produits grâce à un atelier de découpe situé à Livernon. Les 1 500 brebis de l'exploitation sont nourries principalement d'herbe au pâturage et de foin. Les agneaux accompagnent leurs mères dehors la journée hors période hivernale et sont nourris principalement à l'herbe, au foin et à l'orge (excepté le lot dont la mise-bas est en mi-novembre/mi-décembre). Les terrains sont à 97 % sur le territoire du Parc (41 ha à Saint Projet / 1 098 ha).

Points forts : un GAEC bien intégré au territoire et soucieux de son impact sur l'environnement, un accès à l'extérieur pour les agneaux et les mères, un pâturage très extensif, un système basé principalement sur l'herbe. Un GAEC également déjà engagé dans des projets du Parc-Géoparc, notamment sur le projet d'espace test agricole.

Rodolphe PUIG –SOCAUPAST- Sonac

Rodolphe Puig possède un troupeau mixte de brebis Solognotes et de brebis Causses du Lot de 130 têtes. Avec ce troupeau, il propose des services d'éco pâturage aux collectivités, entreprises et habitants du territoire. Il souhaite également transformer et vendre en circuit-court la viande issue des agneaux et animaux de réforme.

Points forts : des animaux élevés en plein air de mars à fin septembre, un partenariat pour une activité d'agritourisme avec le Domaine de Mons, un éleveur passionné qui prend le temps de sensibiliser le grand public lors des éco-pâturages.

Catherine MALAVERGNE –SCEA les Aurochs du Causse- Thémines

La SCEA Les Aurochs du Causse exploite 65 hectares, principalement situés à Thémines et Issendolus. Elle élève un troupeau d'environ 40 têtes, composé de 10 vaches, d'un taureau et de leurs génisses et veaux, tous issus de la race Auroch. L'exploitation propose des colis de viande, des salaisons et des plats cuisinés, disponibles au marché de Gramat le samedi, à la boutique de production bio de Saint-Céré.

Points forts : un élevage à l'herbe toute l'année, une race rustique, légère, adaptée aux sols et au territoire. Des produits de qualité, un souci d'approvisionnement local et bio pour la transformation, une prise en compte importante du bien-être animal dans l'exploitation.

Les membres du comité technique de la marque Valeurs Parc ont examiné les candidatures le 16 octobre 2025 et ont donné un avis favorable pour les quatre candidatures.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'attribution de la marque « Valeurs Parc » à

- **Didier et Véronique PACAUD – Domaine de Galoubet – Cœur-de-Causse (Beumat)**
- **Sandrine RIVIERE, Mélinda BASTIEN et Alain PEYRONNENC – GAEC du Pech Biliée - Couzou**
- **Catherine MALAVERGNE –SCEA les Aurochs du Causse- Thémines**

R Rodolphe PUIG ne prend pas part au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'attribution de la marque « Valeurs Parc » à

- **Rodolphe PUIG –SOCAUPAST- Sonac**

Le Comité syndical autorise la Présidente à signer les conventions d'utilisation avec les quatre professionnels ci-dessus.

**La Présidente
Catherine MARLAS**